

Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) au sein de la COI

La zone côtière contient des habitats productifs d'une grande diversité, importants pour les établissements humains, le développement et la subsistance des populations locales.

Plus de la moitié de la population mondiale vit à moins de 60 kilomètres d'une côte, et cette proportion pourrait atteindre les trois quarts en 2020. Ils sont de plus en plus nombreux les pauvres s'entassant dans les zones littorales qui elles-mêmes renferment des ressources vitales pour de nombreuses collectivités locales et populations.

Malgré les efforts déployés aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, il s'avère que les stratégies actuelles en matière de gestion des ressources marines et côtières ne permettent pas toujours de parvenir à un développement durable et, dans diverses parties du monde, on assiste même à la dégradation et à l'érosion rapide de l'environnement côtier. En conséquence, les Etats côtiers proclament leur attachement à une gestion intégrée et à la mise en valeur durable des zones côtières et de l'environnement marin relevant de leur juridiction nationale et de plus en plus ils s'orientent vers une approche régionale. C'est pourquoi il est nécessaire de mener les activités permettant d'intégrer la politique et le processus décisionnel en y associant toutes les parties en cause, de manière à promouvoir la compatibilité et l'équilibre entre les différentes utilisations et de prendre les mesures préventives et les précautions voulues dans la planification et l'exécution des projets.

Dans les pays concernés par le programme régional de gestion durable des zones côtières (ProGeCo) dont l'Union des Comores, le Kenya, Madagascar, Maurice, Seychelles, Somalie et la Tanzanie, des efforts considérables ont été faits.

ProGeCo a notamment apporté son soutien à ces pays dans le domaine de la sensibilisation, et dans la mise en place de comités nationaux et de plans d'actions de gestion intégrée

des zones côtières.



Les délégués à la 1ère Conférence des Comités Nationaux GIZC de l'océan Indien occidental, en mars 2010 à Mombasa, Kenya (Photo: ProGeCo/COI)

Au plan régional, la Commission de l'Océan Indien (COI) poursuit ses actions à travers ProGeCo. Une première conférence régionale a été organisée lors de la 6^{ème} Conférence des Parties de la Convention de Nairobi au Kenya en mars 2010 qui a réuni l'ensemble des pays signataires de la Convention de Nairobi pour se concerter dans le but de renforcer l'approche régionale. Une étape importante a ainsi été

franchie et la COI vise une collaboration plus étroite et à long terme avec le Secrétariat de la Convention de Nairobi.

Ambassadeur Callixte d'Offay
Secrétaire Général de la COI

INSIDE THIS ISSUE:

La GIZC dans l'océan Indien aujourd'hui	P2
Vers une régionalisation de la GIZC	P3
Flash d'informations de la région	P4
Réunion tripartite entre ProGeCo, PNUDD/CMDD et la CNDD	P4
Convention de Nairobi	P5
Décisions de la COP6	P6
Quelques définitions de la GIZC	P6
Plate-forme régionale de politique GIZC	P7
La voie de l'avenir	P8
Vue schématique du processus d'élaboration du Protocole GIZC de la Convention de Nairobi	P8
Galerie des photos	P9

Vers une régionalisation de la GIZC

La GIZC dans l'océan Indien aujourd'hui

Par Dr Winfried WIEDEMEYER
Expert en GIZC



Après plus de trois ans de programme, il est temps d'évaluer l'impact de ProGeCo sur la gestion intégrée des zones côtières, à la fois au niveau national et régional dans l'océan Indien occidental. C'est aussi le moment d'examiner l'avenir afin de conceptualiser et de développer des activités supplémentaires, et de soutenir les structures créées et les processus initiés dans la région.

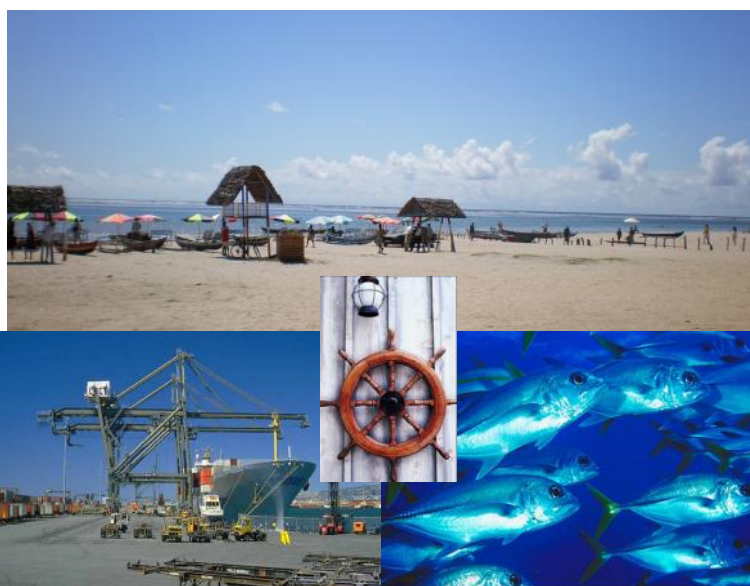
Grâce au soutien de ProGeCo et d'autres

programmes, la GIZC a évolué de manière significative aux niveaux nationaux ces trois dernières années. Tous les pays de la région ont établi formellement les structures nécessaires pour diriger et guider la GIZC au niveau national. Des comités nationaux GIZC, composés d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ont été mis en place dans tous les pays. Ils fonctionnent comme pièces maîtresses du cadre intersectoriel de la GIZC. L'île Maurice, l'Union des Comores

et la République Unie de Tanzanie ont déjà dépassé le niveau national en créant des Comités GIZC à Rodrigues, dans la Grande Comore, à Anjouan, Mohéli et Zanzibar. Le processus de décentralisation de la GIZC est actuellement en cours avec la création de comités GIZC locaux au Morne/La Gaulette et à Flic-en-Flac, à Maurice, et la création planifiée d'un comité pour Atsimo Andrefana à Madagascar.

Le développement côtier signifie l'amélioration des conditions de vie de la population côtière grâce à l'utilisation optimale, durable et équitable des ressources, biens et services fournis par la zone côtière.

La GIZC est une série d'approches de gestion reliées et connectées entre elles, certaines sectorielles, d'autres pas, et de méthodes pour une gestion durable des ressources naturelles et artificielles et des services fournis par et pour la zone côtière. Bien qu'étant par définition multisectorielle et multi parties prenantes, la GIZC comprend un vaste tableau de méthodes liées les unes aux autres et intégratrices ainsi que des outils appliqués au développement de la politique côtière,



la planification, la mise en œuvre et le contrôle des processus. Telle une boîte à outils pour le développement côtier, la GIZC reflète la complexité et la diversité environnementale des côtes. Elle correspond aussi à la multitude et à la diversité des acteurs qui comptent gérer la zone côtière de manière intégratrice.

Si vous êtes intéressés par certains outils spécifiques en GIZC, vous pouvez consulter le site de ProGeCo (www.progeco-oi.org) où vous pouvez télécharger quelque uns de nos rapports ou demander une copie du DVD de notre formation en GIZC.



La GIZC est une approche de développement intégré. Ce n'est pas seulement un outil de gestion environnementale des côtes, de même que ce n'est pas juste une autre approche de la conservation ou de la protection. La GIZC associe tous les secteurs de développement qui couvrent tous les aspects des zones côtières, y compris par exemple les secteurs économique, social, culturel et l'éducation. Pour atteindre son objectif principal qui est de permettre un développement côtier durable, la GIZC se concentre sur tous les aspects économiques, sociaux et environnementaux en même temps.

Encore plus important que la consolidation structurelle du cadre de la GIZC, c'est la participation effective de ces structures dans le développement de politiques GIZC, la planification du développement côtier et le suivi des activités aux niveaux nationaux et sous-nationaux dans tous les

pays. L'existence et l'application de la législation de la GIZC, des politiques et des documents de planification ainsi que leur suivi respectif prouvant la réalisation d'une GIZC fonctionnelle sont les marques du succès qu'il faudra mesurer. Là encore, on peut dire que les réalisations dans tous les pays sont remarquables jusqu'ici. Au cours de ces trois dernières années, la région a donné naissance à une législation nationale et des politiques pour la GIZC.

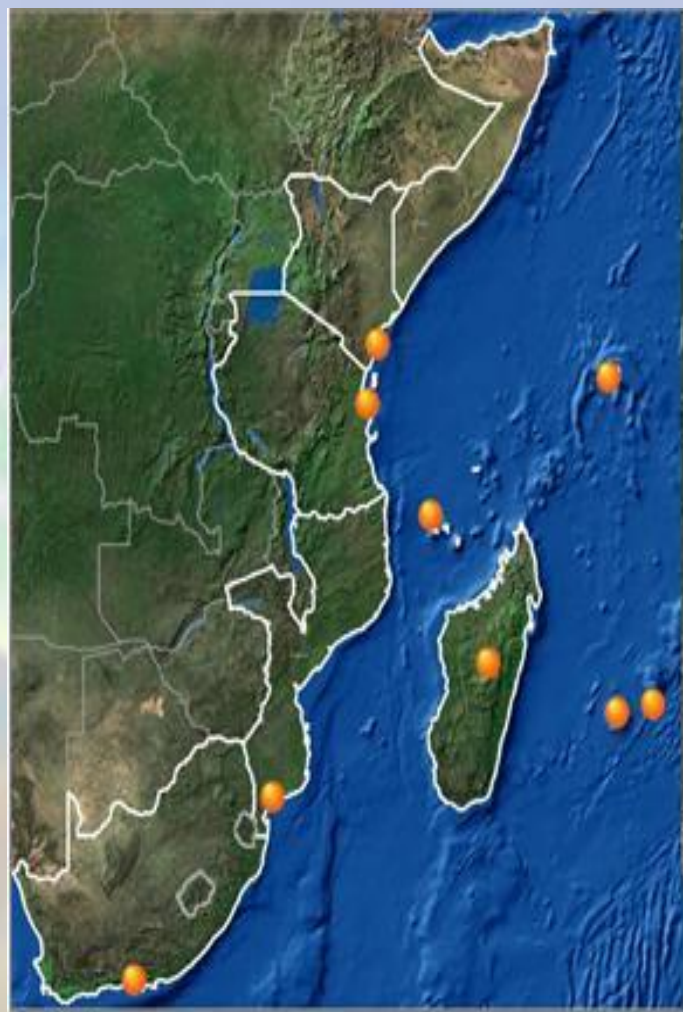
Il faut certainement beaucoup plus de temps pour voir l'accomplissement complet de certaines des lois récemment adoptées. Néanmoins, les pays de la région devraient déjà se féliciter des quelques avancées significatives.

Cela veut-il dire que ProGeCo a déjà atteint ses objectifs de GIZC ? La réponse est « oui et non ». Bien que le programme ait en effet atteint ses objectifs nationaux de GIZC, il reste encore d'importants processus à initier et à soutenir, au cœur desquels se situe la consolidation des structures et des processus GIZC établis dans les pays.

Vers une régionalisation de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)

Afin de créer une forte incitation à la pérennisation des structures et de la législation GIZC, il faut passer ensemble à la prochaine étape logique en intégrant une perspective régionale. Les pays de la région sont déjà d'accord que là encore, deux conditions principales doivent se rencontrer : la création d'une plate-forme régionale GIZC et une politique régionale de gestion. Cependant, bien qu'une plate-forme politique complète n'ait pas été explicitement réclamée, le soutien pour une structure régionale GIZC est déjà inclus dans le programme de ProGeCo : l'aide au développement d'une politique régionale en GIZC a dû être récemment ajoutée à notre liste des choses à faire. Cette tâche supplémentaire est l'une des raisons pour laquelle ProGeCo a étendu sélectivement son assistance technique jusqu'à décembre 2011 au lieu de se terminer en août. Nous pensons que ces quatre mois feront la différence.

L'idée d'une politique régionale de GIZC n'est pas nouvelle. Cependant, elle a encore été reprise en septembre 2009 au cours d'une réunion entre ProGeCo, la Convention de Nairobi et les trois programmes de GEF (ASCLME, WIO-Lab et SWIOFP), pendant le 5^e Symposium de l'Association des Sciences Marines de l'Ouest de l'Océan Indien (WIOMSA) à La Réunion. Les participants ont été d'accord pour poursuivre l'idée d'un Protocole GIZC à la Convention de Nairobi. Celle-ci, ou « Convention sur la protection et le développement de l'environnement marin et côtier de l'Afrique de l'Est », a été ratifiée par dix pays de l'Afrique de l'Est, sous le couvert des quatre programmes (GEF, ProGeCo). C'est le seul instrument régional légal qui détaille la GIZC. Malheureusement, la Convention n'est pas un texte de GIZC et couvre, en fait, seulement les aspects « gestion » ou « développement » dans une optique très limitée. Ce n'est pas surprenant car ce sont habituellement les protocoles aux conventions qui se penchent sur de tels



détails. Et c'est en fait un Protocole général d'exécution ou dans ce cas, un Protocole spécifique en GIZC, qui manque à la Convention de Nairobi. La région a récemment décidé de modifier cela.



Flash d'Informations de la Région

Kenya La nouvelle politique de GIZC a récemment été validée par les parties prenantes. Le Plan d'Action GIZC a été validé en juin par les parties prenantes.

Tanzanie La première ébauche de la nouvelle stratégie nationale de gestion intégrée de l'environnement côtier (NICEMS) a été complétée.

Zanzibar Le Plan national GIZC a été adopté.

Afrique du Sud La loi sur la gestion intégrée des côtes d'Afrique du Sud est entrée en vigueur il y a six mois.

Comores Le Plan national GIZC ainsi que le Plan GIZC pour chacune des trois îles ont été adoptés. Un comité national ainsi que trois comités GIZC pour les îles ont été créés avec des secrétariats administratifs.

Les Seychelles Le rapport du Plan de gestion environnementale des Seychelles (EMPS 2001-2010) a été complété grâce à un processus multi parties. L'élaboration du processus du nouveau EMPS 2011-20 a commencé et le document devrait être finalisé en novembre 2010. De plus, avec le soutien de ProGeCo, les Seychelles ont créé le premier site Internet national de GIZC dans l'OIO sur lequel on peut trouver toutes les informations sur le cadre de travail et les activités en cours (en ligne en juillet 2010).

Madagascar Un palier important pour la GIZC à Madagascar a été atteint lorsque la Stratégie GIZC a été examinée par le conseil des ministres en février 2010. Le comité national GIZC a été institué et a pu travailler plus efficacement, malgré la situation politique actuellement difficile dans le pays.

Maurice C'est le premier pays à terminer l'examen externe complet et détaillé de sa GIZC. Le pays est actuellement en train de piloter la décentralisation de la GIZC au niveau local à

La Gaulette/Le Morne et à Flic-en-Flac.

Rodrigues Le Comité régional GIZC de Rodrigues a été institué et travaille actuellement sur la création d'un Office public de gestion des données GIZC.

Les événements sur la GIZC aux Comores...

Réunion tripartite entre ProGeCo, PNUDD/CMDD et la CNDD

Le 9 Juin 2010 a eu lieu dans les locaux de la vice présidence en charge de l'environnement une réunion tripartite entre l'équipe nationale du ProGeCo aux Comores, le projet PNUDD/CMDD (coordination multisectoriel pour le développement durable) et le secrétariat permanent de la CNDD (Commission nationale pour le développement durable).

L'objet de la réunion a porté sur la coordination des 2 projets dans l'appui à la CNDD.

Les forces et les faiblesses de la CNDD et précédentes structures de coordination multisectoriel (CICE et CCDD) ont été analysées et des propositions sont faites pour l'amélioration de l'arrêté conjoint de mise en place de l'actuelle CNDD à travers un décret présidentiel.

Il est également proposé l'élaboration d'un protocole d'accord entre les 3 parties, annexé d'un plan de travail annuel en vue de concrétiser ce partenariat pour une meilleure coordination des actions de développement durable.

Saïd Ahamada
Officier National GIZC de ProGeCo aux Comores



Convention de Nairobi



La Convention et ses deux protocoles ont été signés en 1985, mais ne sont entrés en vigueur que le 30 mai 1996. La ratification complète a été achevée en 2002. Aujourd'hui, les dix pays de l'Afrique de l'Est l'ont ratifiée : **Les Comores, France (La Réunion), Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Les Seychelles, Somalie, Tanzanie et Afrique du Sud.**

Reconnaissant l'unicité de l'environnement côtier et marin de la région, les menaces et la nécessité d'agir, les pays de l'océan Indien occidental ont demandé au Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) de créer un programme régional des mers pour la région.

La décision du Conseil d'administration du PNUE 8/13C du 29 avril 1980 a créé le Programme régional des mers de l'Afrique de l'Est, et a, de plus, demandé au PNUE de soutenir les gouvernements de la région pour formuler et mettre en place un programme pour une gestion et conservation appropriées des ressources marines et côtières. Après la 8^e Session du Conseil d'administration de 1980, le PNUE a soutenu le développement du Plan d'action de l'Afrique de l'Est et une Convention sur la protection et le développement de l'environnement marin et côtier de l'Afrique de l'Est (Convention de Nairobi).

Aujourd'hui, la Convention de Nairobi a deux **Protocoles** :

1. Collaboration dans le combat contre la pollution dans les cas d'urgence, et
2. Aires protégées et biodiversité.

La Convention de Nairobi et ses deux Protocoles ont pour mission de:

- Promouvoir un développement environnemental censé et durable et des systèmes de gestion marine et côtière dans la région ;
- Etablir les objectifs, politiques et législations pour la protection de

l'environnement marin et côtier à un niveau national et régional ;

- Prévenir la pollution de l'environnement côtier des activités dans les États de la région ou des opérations essentiellement soumises à la juridiction des États non côtiers, en contrôlant les polluants, leurs sources, niveaux et effets ;
- Développement rationnel des ressources côtières et marines ;
- Renforcer et encourager la collaboration régionale entre les institutions impliquées dans l'étude des ressources marines et côtières ;
- Améliorer la formation et l'assistance technique dans le développement et la gestion des écosystèmes marins et côtiers, stimuler la sensibilisation publique à l'importance et la fragilité des écosystèmes côtiers ; et
- Assister les pays à réagir aux urgences maritimes ou aux incidents de pollution marine qui menacent l'environnement ou les populations locales.

Les principes de la Convention de Nairobi

La Convention de Nairobi fournit un mécanisme pour la **coopération régionale, la coordination et les actions collaboratives** et permet aux Parties contractantes de d'exploiter les ressources et l'expertise au sein d'une variété de parties prenantes et groupes d'intérêt afin de résoudre les problèmes interconnectés de l'environnement côtier et marin. Elle joue un rôle de coordination dans la mise en œuvre d'une série de projets d'intervention sous l'égide d'un Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Le but est d'enrayer autant que faire se peut la dégradation de l'environnement marin et de freiner la dégradation et la destruction des habitats cruciaux.

La Convention de Nairobi est une importante **plate-forme** de dialogue entre les gouvernements et la société civile au niveau régional et national. Les partenariats entre la Convention et les organisations non gouvernementales régionales, telles que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et l'Association des sciences marines de l'ouest de l'océan Indien (WIOMSA) ont encouragé les points focaux gouvernementaux à travailler avec les ONG afin de partager l'expertise et l'expérience pour juguler une multitude de problèmes associés à la non planification de l'urbanisation et aux régimes peu régulés.

La Convention offre un **cadre légal** et coordonne les efforts des pays de la région pour planifier et développer des programmes qui augmentent leur capacité à protéger, gérer et développer durablement leur environnement côtier et marin.

Elle fournit aussi un **forum pour les discussions intergouvernementales** qui conduisent à une meilleure compréhension des problèmes environnementaux régionaux et des stratégies requises ; elle développe et met en place les programmes régionaux et les projets qui concernent les questions critiques nationales et transfrontalières ; et elle promeut le partage de l'information et des expériences dans la région OIO et avec le reste du monde.

La Convention de Nairobi promeut une approche multisectorielle dans la politique et la gestion fondée sur les écosystèmes, en prenant en considération tout un système en entier au lieu des composants individuels et en soulignant l'intégrité des systèmes. C'est une Convention de partenariat. Elle reconnaît que le succès dans la protection, la gestion et le développement de l'environnement côtier et marin de la région OIO dépend de partenariats véritables construits sur des liens stratégiques entre les gouvernements, les ONG et le secteur privé.

Après septembre 2009, ProGeCo et le Secrétariat de la Convention de Nairobi, à travers ses Points Focaux Nationaux, ont demandé aux Comités nationaux GIZC et aux représentants des ministères concernés dans les pays de discuter de la possibilité d'entrer dans un processus d'élaboration et de négociation d'un protocole GIZC entre eux. Tous les comités y ont répondu positivement.

Pour ne pas gaspiller deux ans jusqu'à la prochaine deuxième conférence bisannuelle, il était crucial qu'une décision positive sur l'élaboration d'un Protocole GIZC soit déjà prête pendant la 6^e Conférence des Parties de la Convention de Nairobi (COP6) à la fin mars 2010.

Pour aboutir à cet ambitieux résultat, il était nécessaire de produire plusieurs documents techniques, suivant des étapes formelles nécessaires à cette décision. D'abord, il était nécessaire de s'assurer de la faisabilité d'un Protocole GIZC dans la Convention de Nairobi. ProGeCo a mis en place une évaluation régionale de faisabilité entre novembre et décembre 2009. Cela a abouti à une conclusion positive, en relevant cependant sans surprise quelques aspects



La 1^{ère} Conférence des Comités Nationaux ICZM dans le WIO

importants.

Il était nécessaire d'avoir un consensus régional formel sur un Protocole GIZC ainsi qu'une analyse structurée et une évaluation des attentes des pays envers un tel document légal. Depuis que ProGeCo a prévu de tenir une conférence régionale de la GIZC en mars 2010, la couverture de ces points a été ajoutée à l'agenda.

Du 24 au 28 mars 2010, les représentants des pays se sont rencontrés pour la 1^{ère} Conférence des comités nationaux GIZC dans l'océan Indien occidental, à Mombasa, au Kenya. La conférence a été officiellement reconnue comme étant une conférence préparatoire dans l'agenda de la COP6. Pour la première fois

dans ProGeCo, cela a aussi compris les représentants d'Afrique du Sud, de la France (La Réunion) et du Mozambique. La conférence a également vu la participation des institutions régionales clés et les donateurs tels que tous les programmes GEF, le PNUE, la Commission Européenne et la Commission de l'Océan Indien.

Trois thèmes ont été abordés. Le premier thème était la

(Continued on page 7...)

Décisions de la COP6

Les décisions de la 6^e Conférence des Parties (COP6) sur la Convention pour la protection, la gestion et le développement de l'environnement marin et côtier de l'Afrique de l'Est (Convention de Nairobi)

Décision CP 6/3 : Consolider la gestion intégrée des zones côtières dans l'océan Indien occidental

1. Appuyer et soutenir l'utilisation de l'approche de la **gestion intégrée des zones côtières** pour un développement durable à long terme des aires côtières et marines dans l'océan Indien occidental ;
2. Demander au Secrétariat de **promouvoir et de renforcer l'application des outils GIZC**, et dans cette optique, de travailler en collaboration avec la Commission de l'Océan Indien (COI) et autres partenaires ;
3. **De développer un Protocole GIZC** et de demander au Secrétariat de la Convention de Nairobi de soutenir le développement d'un tel Protocole, à travers un processus consultatif, en partenariat avec les organisations régionales et internationales et les programmes/projets appropriés, en vue de la prochaine COP.

Décision : CP 6/6 : Partenariats

1. ...
2. Mandater le Secrétariat pour rechercher de nouveaux partenariats et passer des accords appropriés, y compris avec... la **Commission de l'Océan Indien (COI)**, et de renforcer les partenariats existants afin d'améliorer les avantages pour la région de l'océan Indien occidental.

Quelques définitions de la GIZC

Un processus gouvernemental, avec la participation de ceux qui sont concernés : la « Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est un processus gouvernemental qui offre un cadre légal et institutionnel nécessaire pour s'assurer que les plans de développement et de gestion pour les zones côtières sont intégrés aux objectifs environnementaux (y compris sociaux) et sont réalisés avec la participation de ceux qui sont concernés. » (Banque mondiale, 1993)

Un processus dynamique et continu grâce à des objectifs communs : La GIZC se définit comme un « processus dynamique et continu d'administration de l'utilisation, du développement et de la protection des zones côtières et de leurs ressources grâce aux objectifs communs des autorités nationales et locales et à l'aspiration des différents groupes d'utilisateurs de ressources. » (Knecht et Archer, 1993)

Visées à long terme et l'utilisation durable : « L'objectif d'ensemble d'un programme de gestion intégrée, comme la GIZC, est de fournir une utilisation à long terme et durable des ressources naturelles côtières pour un entretien perpétuel de l'environnement naturel. » (FAO, 1995)

Un complément à la planification sectorielle : « Un processus adapté de la gestion des ressources pour un développement environnemental durable dans les zones côtières. Ce n'est pas un substitut à la planification sectorielle, mais se concentre sur les liens entre les activités sectorielles pour réaliser des buts plus complets. » (PNUE, 1995)

présentation et la discussion des structures actuelles de la GIZC, les cadres et la législation de la GIZC dans chaque pays. Les deux autres thèmes concernaient les attentes des pays envers une Plate-forme régionale en GIZC et envers un Protocole GIZC dans la Convention de Nairobi. Après des délibérations très productives, la conférence s'est achevée avec l'élaboration d'une recommandation formelle à la COP6 de la Convention de Nairobi, proposant à la conférence de décider d'entrer dans un processus d'élaboration d'un Protocole GIZC à la Convention de Nairobi et d'aider au cours de la création d'une Plate-forme régionale de politique en GIZC.



Une semaine plus tard, du 29 mars au 1^{er} avril, la COP6 de la Convention de Nairobi avait lieu au siège des Nations Unies à Nairobi, au Kenya. Les thèmes principaux de la COP6 ont été la signature de la Convention de

Nairobi de 2010 révisée, ainsi que la signature du Protocole pour la protection de l'environnement marin et côtier de l'océan Indien occidental provenant des sources et des activités terrestres. Tous ces documents ont été adoptés et signés (certains pays en suspens). Le dernier jour, les représentants des pays ont suivi la proposition de la 1^{ère} Conférence régionale de la GIZC et ont décidé unanimement de s'inscrire à l'élaboration d'un Protocole GIZC et de mandater le Secrétariat de la Convention de Nairobi pour le faire avec les partenaires, y compris la COI.



5^{ème} Conférence Mondiale des Océans à Paris en mai 2010

Pendant que ces importants événements avaient lieu au Kenya, des discussions additionnelles avaient déjà commencées ailleurs avec d'autres partenaires clés. Dans ce contexte, il est important de savoir qu'une autre Convention Régionale existe, ayant déjà amendé un Protocole GICZ dans son document principal. La Convention de Barcelone de la région méditerranéenne ou la « Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution » a adopté son Protocole GIZC en février 2009. Il semble judicieux d'examiner ce protocole et en particulier le processus que les pays ont mis en œuvre pendant son élaboration afin de pouvoir conseiller et

guider le processus voulu pour la région OIO. Ainsi, les premiers contacts ont été pris avec la Convention de Barcelone, et en particulier avec le Centre d'action régionale pour la GIZC du Programme des actions prioritaires de l'EC (PAP/RAC, Split, Croatie), qui est le centre d'assistance technique pour la GIZC au Protocole GIZC de la Convention de Barcelone. Celle-ci a décidé, pendant la réunion de son Comité de direction en février 2010, d'apporter un soutien technique au processus de développement du Protocole GIZC de la Région OIO, qui devrait être mis en place. En même temps, le soutien général au processus, que la France en particulier s'est engagée à apporter, si cela devait se matérialiser.

De plus, la possibilité d'un Mémoire of Understanding (MOU) spécial entre la Commission de l'Océan Indien et le PNUE a été discutée. Ce MOU devrait être l'un des piliers pour un soutien coordonné et continu au Protocole GIZC pendant la période de son élaboration et plus important encore, pendant la période initiale de mise en œuvre. Il devrait être signé en 2012 pendant la COP7 de la Convention de Nairobi. Dans ce contexte, il faut se rappeler que ProGeco, qui est actuellement la principale source de financement pour l'élaboration du processus, sera supprimé en décembre 2012, bien avant la période de mise en œuvre et même quatre mois avant la perspective d'une date de signature du Protocole. Il est, par conséquent, crucial d'assurer durablement le Protocole GIZC par un soutien financier et technique additionnel et continu le plus tôt possible. L'élaboration du MOU PNUE-COI a commencé et le document devrait être signé avant mi-2010.



Plate-forme Régionale de Politique GIZC

Cette plate-forme multilatérale pour l'échange d'informations, les délibérations et les négociations des questions relatives à la GIZC dans l'océan Indien occidental ne peut pas exister sans un ancrage institutionnel et organisationnel, ainsi qu'une législation appropriée, formalisant son existence. Il a donc été proposé à la 1^{ère} Conférence des comités nationaux GIZC que la Plate-forme serait créée et soutenue selon des dispositions particulières dans le Protocole GIZC qui sera rédigé pour la Convention de Nairobi. Ainsi, la participation et la contribution à une telle Plate-forme devront être soutenues par la signature d'un accord multilatéral obligatoire.

En tant qu'élément intrinsèque du concept stratégique pour la création d'une Plate-forme régionale de politique en GIZC et du Protocole GIZC, la succession des « Conférences régionales des comités nationaux GIZC de l'océan Indien occidental » a donné naissance à une conférence qui a déjà eu lieu en mars 2010 et à deux autres conférences prévues en mars et août 2011. Si elle est acceptée par les Parties de la Convention de Nairobi, cette Conférence successive pourrait être transformée par la création d'une (de la) Plate-forme régionale de politique GIZC, si une provision particulière devrait faire partie du Protocole GIZC. Par conséquent, il ne devrait pas être nécessaire de créer une autre structure.

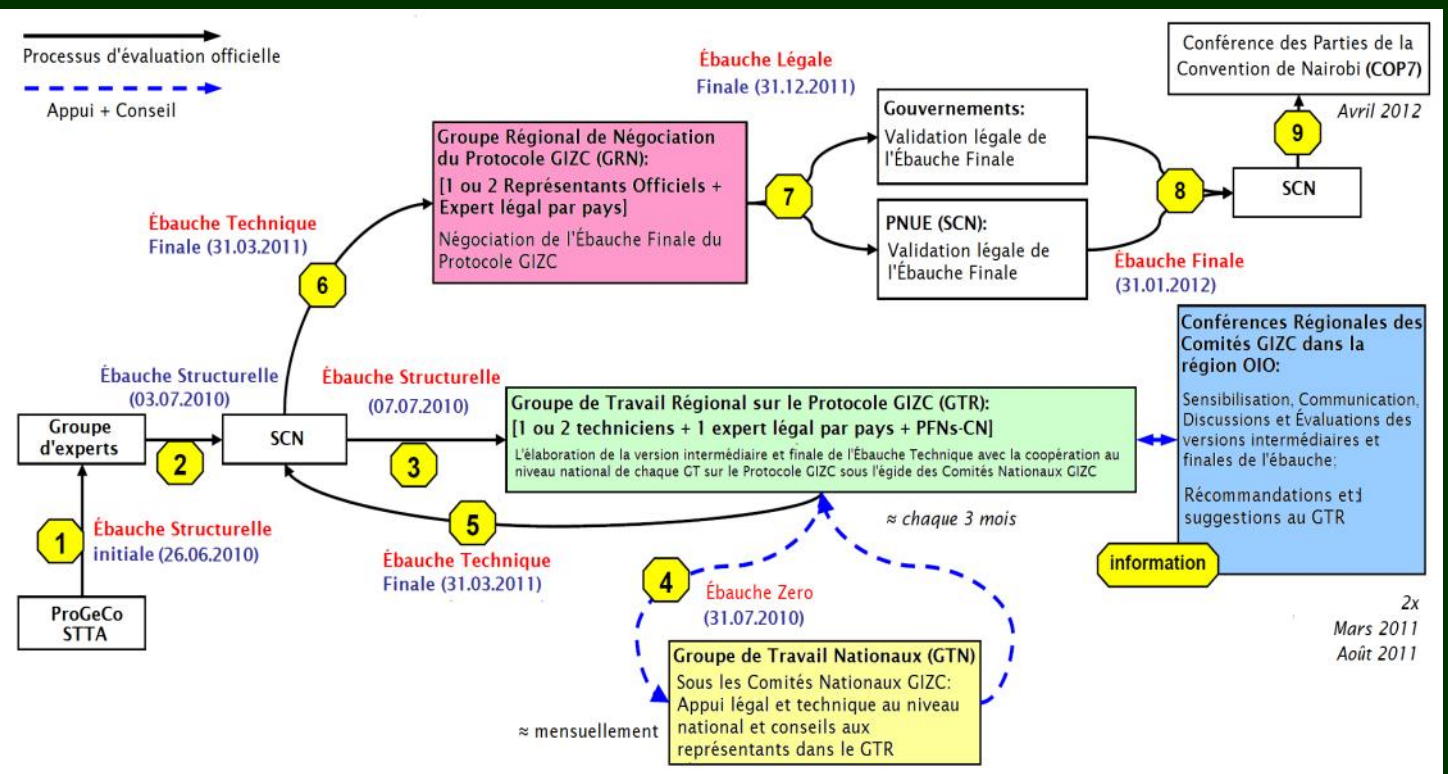
La Voie de l'Avenir



ProGeCo n'arrêtera pas bien sûr d'apporter son soutien aux structures GIZC établies au niveau national dans les pays. Comme on l'a dit précédemment, il est absolument crucial que ces structures soient maintenues et que leurs activités soient secondées et améliorées. ProGeCo continuera à aider tous les pays, notamment dans la mise en oeuvre de leurs politiques GIZC et plans GIZC. Une attention spéciale sera accordée au suivi nécessaire et aux processus d'évaluation qui y sont liés. Tous les comités GIZC continueront à recevoir une aide budgétaire ainsi que toute l'assistance nécessaire de la part de ProGeCo. En même temps, ProGeCo continuera sur le plan politique dans les négociations en cours pour la création d'un fond domestique durable pour les structures.

Compte tenu des contraintes de temps liés à l'élimination progressive du programme en décembre 2010 (Appui à la GIZC dans la région), il est important que toutes les étapes nécessaires pendant le processus d'élaboration du Protocole GIZC soient planifiées et que les délais soient respectés autant que possible. C'est pour ces raisons qu'un plan détaillé du concept et de la durée a été développé pour le processus d'élaboration du Protocole GIZC. Ce concept a été accepté par toutes les parties concernées, y compris les pays eux-mêmes, le Secrétariat de la Convention de Nairobi, la Commission de l'Océan Indien, le PNUE et ProGeCo. Il se présente selon le schéma suivant.

Vue schématique du processus d'élaboration du Protocole GIZC de la Convention de Nairobi



CGIZC = Comités GIZC (national)
 CN = Convention de Nairobi
 CRP = Comité Régional de Pilotage
 GTN = Groupe de Travail National

GTR = Groupe de Travail Régional, GT = Group de Travail
 PFN = Point Focal National
 PGIZC = Protocole (ébauche) GIZC de la Convention de Nairobi
 SCN = Secrétariat de la Convention de Nairobi

Au revoir à Jude Bijoux



Au revoir à Jude, notre Officier National GIZC des Seychelles qui a quitté ProGeCo en mai 2010 pour continuer son doctoral.

L'équipe de ProGeCo lui est reconnaissant pour tout le travail accompli aux Seychelles et le souhaite bon courage pour ses études!!! Nous sommes convaincus qu'il continuera à mettre ses aptitudes et connaissances au service des populations de l'océan Indien.

Nous voulons également lui souhaiter bonne continuation dans ses engagements envers la protection de l'environnement et la sensibilisation du public.

Bienvenu à Terence Vel



Un accueil chaleureux à Terence qui relève Jude Bijoux comme Officier National GIZC des Seychelles à partir du 1^{er} juillet 2010. Terence est Diplômé de l'Université de Kent (Royaume-Uni) en Éducation et la Conservation. Chargé technique pour *Nature Seychelles* pendant plusieurs années, il a également dirigé depuis l'an 2000 des programmes Environnementaux et Pédagogiques pour l'ONG, *Wildlife Club of Seychelles*. Terence est co-auteur de plusieurs publications environnementales locales. Sa longue expérience, sa popularité sur le terrain et ses relations avec les ONG, les médias et les populations aux Seychelles seront incontestablement des atouts dans la coordination de nos projets aux Seychelles.

Galerie des Photos



Rochers en granite à l'intérieur du Parc Marin de La Digue (Photo: WW)



L'érosion côtière à Zanzibar (Photo: WW)



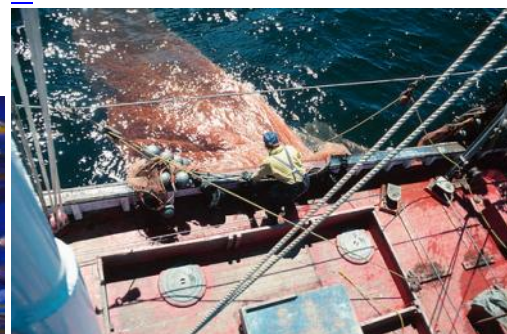
Plantules de palétuviers (Photo: WW)



Pour plus d'infos, merci de visiter notre site internet: www.progeco-oi.org Pour visualiser ou télécharger des photos gratuitement, veuillez visiter notre médiathèque ou cliquer [ici](#).



Poissons (Photo: WW)



La pêche



Financé par
**Union
Européenne**

COMMISSION DE L'Océan Indien

Q4, Avenue Sir Guy Forget, B.P. 7, Quatre-Bornes, île Maurice
Tél: (230) 427 3366 / 6172 / 6199, Fax: (230) 425 2709
Courriel: secretariat@coi-ioc.org, Site internet: www.coi-ioc.org



Vous avez reçu cette lettre d'information parce que vous êtes considéré(e) comme une partie prenante ou un(e) partenaire de ProGeCo. Cette lettre vous tiendra informé(e) des nouvelles réalisations de ProGeCo et autres problèmes côtiers dans les pays où nous intervenons.

Vous souhaitez supprimer votre nom de notre liste? Envoyez un courriel à kim.lau@coi-ioc.org

Des questions ou commentaires? Contactez dyanick.begue@coi-ioc.org